



**Le statut,
le financement et
le rôle des partis politiques :
un enjeu de la démocratie**

**Association des Cours constitutionnelles
ayant en partage l'usage du français
(ACCPUF)**

ADRESSE	2, rue de Montpensier 75001 Paris France
TÉLÉPHONE	(33) (0) 1 40 15 30 30
TÉLÉCOPIE	(33) (0) 1 42 96 10 31
COURRIEL	relations-externes@conseil-constitutionnel.fr
SITE INTERNET	www.accpuf.org
ÉQUIPE ÉDITORIALE	Secrétariat général de l'ACCPUF

Déclaration de Bamako

Adoptée le 3 novembre 2000 par les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage (extraits).

2. – Confirmons notre adhésion aux principes fondamentaux suivants :

...

5. La démocratie suppose l'existence de partis politiques égaux en droits, libres de s'organiser et de s'exprimer, pour autant que leur programme et leurs actions ne remettent pas en cause les valeurs fondamentales de la démocratie et des droits de l'homme. Ainsi la démocratie va de pair avec le multipartisme. Elle doit assurer à l'opposition un statut clairement défini, exclusif de tout ostracisme ;

6. La démocratie requiert la pratique du dialogue à tous les niveaux aussi bien entre les citoyens, entre les partenaires sociaux, entre les partis politiques, qu'entre l'État et la société civile. La démocratie implique la participation des citoyens à la vie politique et leur permet d'exercer leur droit de contrôle ;

...

4. – Prenons les engagements suivants :

...

B. Pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes

10. Impliquer l'ensemble des partis politiques légalement constitués, tant de la majorité que de l'opposition, à toutes les étapes du processus électoral, dans le respect des principes démocratiques consacrés par les textes fondamentaux et les institutions, et leur permettre de bénéficier de financements du budget de l'État ;

...

C. Pour une vie politique apaisée

...

14. Faire participer tous les partis politiques, tant de l'opposition que de la majorité, à la vie politique nationale, régionale et locale, conformément à la légalité, de manière à régler pacifiquement les conflits d'intérêts ;

...

Avertissement

Le présent bulletin n° 6 restitue les interventions des participants au 4^e séminaire des correspondants nationaux de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), qui s'est tenu à l'Organisation internationale de la Francophonie du 1^{er} au 3 décembre 2004. Les interventions reproduites dans cette publication ont donc été classées en fonction de l'ordre chronologique dans lequel les participants ont présenté leur exposé lors du séminaire.

SOMMAIRE



Sommaire

Avant-propos, par Anne Roland, Correspondante nationale de l'ACCPUF, Registraire de la Cour suprême du Canada	13
Propos introductifs, par Jean-Claude Colliard, Membre du Conseil constitutionnel français, Professeur à l'Université de Paris I	15
I. Le statut des partis politiques	19
II. Le financement des partis politiques	73
III. Un enjeu de la démocratie	99
Conclusions	115
Annexe	121
Table des matières	125

AVANT-PROPOS



Avant-propos

par **Anne ROLAND**,
Correspondante nationale de l'ACCPUF,
Registraire,
Cour suprême du Canada

Cours et conseils constitutionnels membres de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français sont interpellés par les enjeux de la démocratie. L'un des plus important est certainement le rôle que jouent les partis politiques au sein des pays membres de même que leur statut et leur financement. C'est le thème abordé par le séminaire des correspondants de décembre 2004.

Ce sujet est fort important comme nous le rappellent les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration de Bamako adoptée en novembre 2000. Celle-ci confirme l'adhésion des membres de l'Organisation internationale de la Francophonie à l'idée que l'existence des partis politiques dans leur pluralité appuie la cause des valeurs fondamentales et des droits de l'homme. La Déclaration de Bamako énonce l'engagement des pays membres de la Francophonie envers « la tenue d'élections libres, fiables et transparentes », ce qui est une des pierres angulaires de l'objectif de « la vie politique apaisée ».

Il va sans dire que chaque pays a sa spécificité, mais les éléments étudiés dans le cadre de ce séminaire sont quasiment universels. Les séminaires des correspondants de l'ACCPUF tenus dans le passé sur des sujets touchant les activités essentielles des cours et conseils constitutionnels nous enseignent que les participants ont à cœur de partager l'information concernant leur propre juridiction. Cet enrichissement mutuel est facilité par la réflexion préalable suscitée par les questionnaires¹ que le secrétariat de l'ACCPUF transmet avant le séminaire à chaque juridiction. Ceci permet d'orienter plus efficacement les discussions de façon constructive et inclusive lors de la rencontre.

Ce séminaire s'inscrit dans le prolongement de celui de 2003 qui se penchait sur le rôle des cours et conseils constitutionnels en période électorale. L'analyse du statut des acteurs principaux des systèmes électoraux, soit les partis politiques, offre aux correspondants participant au séminaire une occasion de faire le bilan de la situation dans leur propre pays, de saisir les enjeux au sein de la Francophonie et de profiter des expériences des autres. L'appui que les correspondants donneront au sortir de ce séminaire aux cours et conseils constitutionnels où ils œuvrent, s'en trouvera enrichi.

Une fois encore l'ACCPUF offre un espace francophone où chacun peut librement s'exprimer et venir chercher des solutions concrètes et vécues à des questions qui sont l'enjeu de la démocratie.

1. Questionnaire reproduit en annexe p. 121.